



Établissement public de coopération environnementale
cofondé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français de la Biodiversité

Conseil d'Administration du 30 juillet 2025

Etaient présents avec droit de vote :

Stéphan **WOYNAROSKI** ; Anne-Laure **BORDERELLE** ; Jean **RAYMOND** ; Quentin **DOYENNEL** (pouvoir de F. GROSSIORD) ; Matthieu **SUZANNE**, Gilles **DEMERSSEMAN** ; Stéphanie **MODDE** ; Romain **GAMELON** ; Patrice **DUSSOUILLEZ**, Benoit **FABBRI** ; Marie-Astrid **LOMBARD** ; Matthieu **DELCAMP** ; Sandra **DECROUX** ; Fabienne **BRAUCHLI** ; François **LAVRUT** ; Richard **ALEXANDRE** ; Régis **DESBROSSES** ; Claire **MARUEJOLS** ; François **GILLET** ; Anne-Sophie **MAITRE** ; Hadrien **MAURIAC**.

Etaient présents sans droit de vote:

Claire **MALLARD**, Solène **CARBONI**, Rémi **PROUST**

Modalités techniques de la séance

Réunion tenue en visioconférence, de 10h30 à 11h40

Secrétaire de séance

Jean RAYMOND

Quorum

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres votants : 21 (dont 1 pouvoir)

Quorum atteint

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 25 juin 2025
- Validation de la liste classées des candidates et candidats retenus pour le poste de direction de l'ARB BFC
- Questions diverses

Approbation du PV du CA du 25 juin 2025

Patrice DUSSOUILLEZ, Matthieu DELCAMP, Fabienne BRAUCHLI demandent des rectifications de l'orthographe de prénoms et noms des membres du CA ainsi que de leur fonction (titulaire ou suppléant) dans le CA. Jean Raymond demande une rectification du nom de Denis GUVENATAM ainsi que du nom du cabinet APEKSA.

Après prise en compte de ces modifications le PV du CA du 25 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

Présentation de la nouvelle chargée de mission administrative et financière :

Sophie ROGNON a pris ses fonctions il y a une dizaine de jours. Le président lui souhaite la bienvenue et une bonne prise de poste dans une période complexe qui prend fin. Le Président adresse ses sincères remerciements à Gwenaël MARTIN qui a pris en charge les dossiers financiers durant la période de vacance des postes de RAF et directeur.

Validation de la liste classée des candidates et candidats retenus pour le poste de direction de l'ARB BFC

Le 25/06/2025, le CA a validé la liste des 6 candidats retenus pour un entretien avec le jury, à savoir :

- M. DELANNAY
- M. GUVENATAM
- Mme POJER
- M. GAUDIN
- M. LELIEVRE
- M. GEORGES

Après le dernier CA, le président a informé les candidats retenus du calendrier et leur a demandé de produire un Plan Pluriannuel d'Orientations Environnementales. M. DELANNAY s'est désisté.

Lundi 28 juillet 2025, MM GAUDIN, GEORGES, GUVENATAM et LELIEVRE ont été reçus pour un entretien d'une heure chacun et celui de Mme POJER s'est déroulé le 29 juillet 2025 en visioconférence.

Suite à ces entretiens, il convient de présenter aux membres du CA une liste de candidats classés pour le poste de directeur. Sur cette liste, seul un candidat a été classé : Olivier GEORGES, actuel directeur du parc du Morvan. Le président dit avoir pleine connaissance que si M GEORGES refuse, il faudra relancer un processus de recrutement.

Tout en respectant le huis clos des entretiens et la confidentialité des échanges, le Président explique pourquoi seul un candidat a été classé. En raison de la situation de l'agence, il fallait une personne immédiatement opérationnelle avec un savoir-faire en matière de management et de gestion budgétaire et ayant une bonne connaissance de l'écosystème des acteurs BFC. Pour le jury, seul Olivier GEORGES avait l'ensemble de ces compétences.

Romain GAMELON souligne que cette décision a fait consensus et précise qu'il n'est pas nécessaire de détailler les qualités et manques de chaque candidat.e.

Benoit FABBRI souligne une contradiction dans la présentation entre des candidatures qui sont bonnes et le fait de ne retenir qu'un nom. Si on ne retient pas, on émet un avis défavorable et donc le candidat ne convient pas. Normalement, si les candidatures sont bonnes, on classe les candidats. Ce qui laisse la possibilité en cas de refus d'un candidat, d'en contacter un autre.

Le président comprend l'interrogation et précise que, pour le jury, les candidatures non retenues n'étaient pas mauvaises mais qu'elles ne répondaient pas à la situation actuelle de l'agence qui nécessite une direction opérationnelle très vite. Les membres du jury en ont débattu et savent qu'ils prennent un risque : si Olivier GEORGES refuse, il faudra relancer le processus.

Hadrien MAURIAC confirme la lecture faite par Benoit FABBRI et indique que la question de classer ou non le candidat s'est bien posée.

Anne-Laure BORDERELLE explique que dans la situation actuelle, le choix a été fait de retenir une personne qui pouvait prendre rapidement ces fonctions et en particulier traiter les sujets RH et budget qui sont en attente en raison de l'absence de directeur depuis un certain temps. Aussi, les autres candidats auraient pu être classés si nous avions été dans un départ « normal » du directeur voire avec un tuilage mais que cela n'est pas le cas dans la situation actuelle.

Claire MALLARD, conseillère régional et membre Comité syndical du PNR du Morvan, travaille avec Olivier GEORGES et confirme qu'il coche toutes les cases avec un savoir-faire en termes de management, un savoir pour relever les défis ainsi qu'une connaissance des budgets. C'est le bon candidat pour relever le défi et prendre le poste.

Il gère 56 personnes actuellement au PNR du Morvan et un budget plus conséquent sur la même nomenclature que le budget de l'ARB. Olivier GEORGES connaît aussi les acteurs de la biodiversité.

Rémi PROUST exprime le soutien de l'Etat à cette candidature. Au nom du Préfet de Région, il souhaite voir inscrit que l'Etat regrette ne pas avoir été plus impliqué dans le projet d'extension de la zone Natura 2000 porté par le PNR du Morvan, et dont l'actuel directeur était partie prenante et attire l'attention pour que ce contexte ne soit pas reproduit.

Le Président explique que ce n'est pas le directeur qui décide mais le Comité syndical. Cette demande d'inscription au PV gêne le président. L'extension Natura 2000 a été un désaccord entre l'Etat, la Région le PNR du Morvan mais cela n'est pas du ressort d'Olivier GEORGES. Le Président ouvre la discussion sur cette question.

Claire MALLARD indique que le directeur a mis en œuvre les décisions du Comité syndical. Elle s'étonne du manque de concertation car il y a eu une vraie concertation avec les collectivités locales et donc évoque un souci plus de fond que de forme.

Stéphanie MODDE indique que ce n'est pas le lieu d'évoquer ceci car cela ne relève pas du directeur mais plutôt d'un désaccord entre Région et Etat. Il faut vraiment retenir quelqu'un d'expérimenté pour prendre le poste et passer cette séquence de vacance de poste pour repartir.

Jean RAYMOND relève que lors de l'entretien, Olivier GEORGES a clairement expliqué qu'il mettrait en œuvre les décisions prises par la gouvernance et donc on ne peut pas lui imputer ce qui relève de la gouvernance et non du directeur.

Romain GAMELON précise que la posture d'Olivier GEORGES était claire. Il faut inscrire au PV les souhaits de bon fonctionnement entre direction et gouvernance. Un travail devra se tenir sur ce point lors d'un prochain CA.

Sandra DECROUX demande que si écriture d'un passif doit se faire, il faut aussi écrire ce qui a été fait de bien. Il ne nous appartient pas de juger ce passif.

Le Président indique qu'Olivier GEORGES a évoqué le sujet pour dire qu'il n'a pas atteint les objectifs sur ce sujet. Rémi PROUST redit le soutien de l'Etat à cette candidature et ne souhaite pas lui imputer l'entière responsabilité des difficultés rencontrées sur le projet de l'extension Natura 2000.

François GILLET questionne sur la motivation du candidat pour rejoindre l'ARB. Le Président répond que les motivations ont été évoquées lors de l'entretien, elles sont fortes et réelles. Il va certes passer à une structure plus petite, mais il a envie de ce changement, il a envie de participer à la poursuite de l'histoire de l'ARB BFC après 6 ans au PNR du Morvan en tant que directeur.

Marie-Astrid LOMBARD demande si le sujet de l'extension Natura 2000 a été abordé en entretien. Il lui est répondu que oui. Elle demande s'il est possible d'avoir les propositions du PPOE du candidat retenu.

Le président indique que cela est compliqué de les reprendre in extenso. Olivier GEORGES a mis en avant 5 axes stratégiques : l'équipe, le pilotage et l'organisation de l'ARB, le renforcement du positionnement territorial, la stabilisation financière, la valorisation – communication. Son PPOE débute par une analyse des documents transmis.

Le Président souligne que le jury a envisagé ce qui a été indiqué par Romain GAMELON à savoir comment, sans alourdir, améliorer la relation entre directeur et gouvernance en allant plus loin que les relations directeur –

président/VP. Véritables réflexions à mener pour avoir plus de relations entre membres du CA et Directeur. Cela est aussi conjoncturel car l'ARB n'a pas de bureau. Il y a une piste à creuser sur ce sujet

Romain GAMELON souligne que tous les candidats avaient une lecture partielle des actions de l'ARB, ce qui est normale, et tous ont indiqué dans le PPOE le besoin d'échanges avec le CA. Il est proposé que le candidat retenu échange avec les membres du CA pour affiner le PPOE et le plan stratégique.

Suite à cette discussion, il est procédé au vote sur la liste des candidat.e.s retenus pour la direction de l'ARB BFC. Cette liste est constituée d'un seul nom, celui d'Olivier GEORGES. Elle est adoptée à l'unanimité des membres du CA présents ce jour.

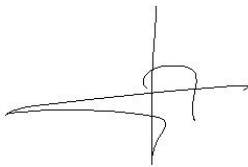
Le président indique qu'il espère que cela terminera une période compliquée pour l'agence avec une arrivée sous 3 mois du directeur.

Fabienne BRAUCHLI demande comment les candidat.e.s non retenus seront informés. Le Président indique qu'il téléphonera à chaque candidat pour les informer dans la journée

Le Président remercie les participants et lève la séance à 11h40.

PV adopté le 09 octobre 2025,

Le secrétaire de séance,
Jean RAYMOND



Le Président de l'ARB BFC,
Stéphane WOYNAROSKI

